



MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Téléphone : 04.66.79.26.06
Fax : 04.66.79.21.83
mairie.sdes@orange.fr

mardi 23 octobre 2012

BULLETIN D'INFORMATION N° 20

Le mot du Maire :

La période estivale a laissé place à la rentrée scolaire et à la reprise de toutes les activités associatives. Les enfants ont repris le chemin de l'école, impatients pour certains, plus sur la réserve pour d'autres, mais comme chaque année l'équipe enseignante saura rendre la période 2012-2013 enrichissante pour tous.

Je commencerai par faire le point sur notre Schéma Directeur d'Assainissement collectif. Il est actuellement soumis à la validation du conseil général (CG).

Sans cette autorisation et sans financement de leur part, le projet ne sera pas poursuivi. En effet, le contribuable stéphanois n'a que trop dépensé, de plus notre collectivité est au tribunal administratif face à l'ancien cabinet d'études, si nous sommes condamnés ce sera avec nos impôts.

Vous serez consultés et tenus au courant de l'évolution donnée à ce dossier compliqué qui a du mal à trouver une issue acceptable. De ce fait, notre plan local d'urbanisme (PLU) ne pourra être révisé lors de ce mandat ce que je regrette.

Cependant, il reste un nombre relativement important de zones constructibles pour certaines à la vente, notamment dans la partie Sud du village où nous lançons un projet d'étude de sécurisation qui permettra à terme de rejoindre à pied le cœur du village en toute tranquillité.

Quant au projet de ferme solaire, il est en bonne voie. Une enquête publique va démarrer dans les mois prochains. Je vous rappelle que c'est la seule possibilité de rentrée fiscale pour notre commune afin qu'elle puisse faire face aux nombreux projets de remise en état des infrastructures collectives : eau, assainissement, voirie, agrandissement de l'école etc., qu'ils soient imposés par l'état ou tout simplement nécessaires pour l'amélioration de notre qualité de vie. Je vous demande donc de prendre cette enquête très au sérieux et de réfléchir à l'avenir de notre village.

Ce projet, dans la période de crise actuelle où nous n'avons jamais augmenté les taxes locales, ce qui est pourtant le cas dans toutes les communes voisines, nous permettra de garder l'équilibre budgétaire pour lequel je reste avec mon équipe municipale, le garant. De plus, ce choix environnemental sera sans impact direct sur notre collectivité par son implantation de l'autre côté du Rhône sur un terrain déclaré inexploitable.

J'aimerais maintenant, revenir sur la qualité de l'eau, même si ce point ne figure pas dans mes promesses électorales. Je partage le sentiment d'un grand nombre d'entre vous sur la qualité de l'eau à Saint Etienne, qui n'ira malheureusement qu'en se dégradant. Je vous rappelle que le captage actuel révèle après traitement au chlore, un taux de manganèse très élevé. J'ai donc réfléchi à une redistribution de l'eau potable.

Ainsi, celle-ci est à l'étude mais pour ce faire il faut que notre commune soit acceptée dans le syndicat qui en a la compétence. Toutes les demandes sont faites, mais la décision n'est plus entre nos mains alors patience la réponse ne devrait plus tarder.

Enfin, quelques nouvelles de la communauté d'agglomération : nous sommes actuellement à l'étape de reclassement des personnels des différentes communautés de communes et de certains syndicats. Le conseil municipal a délibéré et désigné son représentant au sein du conseil communautaire de l'agglomération ainsi que son délégué suppléant : je serai donc votre représentant et M. Alain DAZON, mon suppléant.

Cette aggro va profondément modifier le fonctionnement de notre collectivité par une redistribution des richesses, en tout cas, ce sera mon combat de tous les jours afin que notre territoire retrouve la place qu'il mérite.

Je vous informe que j'ai d'ailleurs reçu personnellement notre député Patrice Prat. Je lui ai fait part des problématiques existantes sur notre commune. Il m'a assuré de son soutien le plus total. Il a conscience de la difficulté des tâches que lui imposent ses nouvelles fonctions. Il reste pourtant à l'écoute et s'efforcera de faire de son mieux. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite. Notre territoire est en grande difficulté, il faut d'urgence un geste fort de tous les acteurs économiques et sur ce point vous pouvez compter sur mon investissement.

Travaux 2012 :

Engagés :

- ✚ Site Internet : il devrait être en ligne avant la fin de l'année,
- ✚ Maison Drouot : les travaux ont démarré depuis le mois de juin. Le gros œuvre devrait être terminé d'ici décembre,
- ✚ Cimetière : le relevage des tombes est terminé, les allées vont être réhabilitées et nous espérons qu'elles seront terminées pour la Toussaint,
- ✚ Travaux de mise en discrétion des réseaux électriques : ceux-ci seront terminés d'ici la fin décembre (retard de France Télécom),

- ✚ Les travaux de réfection du chemin des Granges ont pris du retard, ceux-ci devraient être terminés d'ici la fin d'année,
- ✚ Le dossier d'agrandissement de l'école a été déposé pour la demande de subvention. Ce projet consiste à réhabiliter la 3^{ème} classe, la création d'une salle de repos, d'une salle bibliothèque et informatique.

Prévus non engagés :

- ✚ Goudron devant le centre socioculturel : il devrait être réalisé à la fin d'année 2012 avec le projet d'habillage des containers, salle des fêtes, entrée du lotissement et mairie.

Elagage des branches chez le particulier :

Les arbres appartenant à des propriétaires riverains de voies publiques, doivent être élagués afin de ne pas causer de nuisance aux réseaux EDF et France Télécom (articles N° 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les interventions d'élagage et de réparation sont à la charge des propriétaires.

Projet Agence Postale Communale :

Dans l'objectif de toujours plus d'écoute et de services et pour mieux répondre aux besoins des stéphanois, mais aussi en vue de la création d'une agence postale communale, un questionnaire a été distribué, celui-ci est à nous retourner pour le **20 octobre 2012**. Nous comptons sur vos réponses nombreuses, pour être au plus près de vos attentes.

Après le dépouillement et l'analyse des réponses à l'enquête, nous vous tiendrons informés du résultat et de la démarche du conseil municipal.

Projet photovoltaïque Île des Brotteaux :

La commune a été sollicitée pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire communal. Le règlement du PLU actuel ne permet pas ce type d'installation. L'objectif de la révision simplifiée est de rendre possible la création d'un parc photovoltaïque dans le secteur de l'île des Brotteaux.

Ecole :

La rentrée s'est bien passée, avec un effectif de 49 élèves : 21 chez les grands et 28 chez les petits.

Pour remplacer Emilie TALON partie en congé maternité, la mairie a recruté en contrat CAE Mme Françoise COUTURIER.

Afin de connaître l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée, les inscriptions de pré-rentrée 2013/2014 sont ouvertes à partir du 1^{er} octobre 2012. Merci de retirer le dossier en mairie.

Les six séances de piscines des classes du CP au CM2 commenceront à partir du lundi 1^{er} octobre 2012.

Montant de l'opération : (140 € de bus * 6 trajets) + 27 entrées piscine (1,50 €) * 6 trajets = 1083 €

Cantine :

A partir de cette année, la commission des écoles a changé le règlement de la cantine. Nous pensons qu'un peu de discipline ne pourrait être que bénéfique à tous. Cette décision a été motivée par le nombre d'enfants en constante augmentation et par le local cantine juste suffisant pour un seul service.

Boulangerie :

Depuis le mardi 18 septembre 2012, la boulangère de Chusclan se tient à votre disposition à l'entrée du lotissement. Ses horaires sont de 07 h 30 à 09 h 30 du mardi au samedi. Le dimanche de 08 h 30 à 10 h 30.

Opération brioches :

Elle a eu lieu le vendredi 12 octobre 2012 à partir de 17 h 00 devant l'école et le samedi 13 octobre 2012 de 10 h 00 à 12 h 00. Celle-ci a été réalisée par les membres du CCAS, l'Association Sportive Stéphanoise, l'Amicale laïque et les membres du conseil municipal.

Un grand merci à l'implication de ces associations. L'opération a rapporté 434,60 €.

Sensibilisation aux lingettes et autres dans les toilettes :

S'il est parfois tentant de déverser dans son évier ou ses toilettes divers produits afin de s'en débarrasser rapidement et simplement, il faut savoir que cela peut avoir de graves conséquences. Les lingettes, cotons tiges, serviettes, préservatifs et tampons hygiéniques ne doivent pas être jetés aux WC mais à la poubelle ! Tous ces déchets vont créer des bouchons dans les canalisations du réseau d'assainissement.



Semaine Bleue :

Le repas des personnes âgées a eu lieu le dimanche 21 octobre 2012, avec un repas dansant animé par la formation « Plein Sud ». Le repas a été assuré par le restaurant "La Pergola".

Poste cave :

Le poste cave électrique situé à côté de la cave coopérative, est un poste dit "cabine haute de 250 Kva" qui sert à alimenter électriquement une partie du village. En 2012, un nouveau poste électrique a été mis en place toujours vers la cave coopérative avec une puissance de 400 Kva (identique à celui mis au jeu de boules), et nous avons profité pour enfouir une partie de l'éclairage public et le réseau de France Télécom. L'ancien poste sera lui, enlevé fin 2012.

L'objectif principal reste le rebouclage du poste "cave" avec le poste "la Coste" (jeu de boules).

Enfin, la sécurité énergétique du village devrait être réalisée. Ces travaux seront faits en deux tranches car le coût pour le syndicat d'électrification et pour la commune est trop élevé.

Téléthon 2012 :



Dans le cadre du **Téléthon 2012**, les associations stéphanoises, en association avec la municipalité, organisent un loto le dimanche 9 décembre 2012 à 14 h au centre socio- culturel de Saint Etienne des Sorts.

Les organisateurs font appel à votre générosité. Nous vous invitons donc, dès à présent, à déposer vos lots ou vos dons soit à la Mairie (aux heures d'ouverture) ou auprès des Présidents des associations participantes (Stéphane MARCELLIN, Laurent MARTIN, Jacqueline VINCENT, Nicole PALISSON, Marie-Françoise COMBIN).

Nous comptons sur vous pour faire avancer cette grande cause nationale.

Les associations Stéphanoises et la municipalité.



L'ASESPC :

C'est le 20^{ème} anniversaire de l'association, voici quelques rappels des buts de l'association (texte de Mme Jacqueline VINCENT, Présidente de l'association).

En 1991, l'association l'ASESPC (Association Stéphanoise d'Emulation pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine Commun) a été créée par une vingtaine de personnes voulant sauvegarder les acquis matériels et immatériels des habitants de St Etienne.

C'est ainsi, que furent organisées des fêtes votives, la St Jean et autres, avec les autres associations Stéphanoises.

Des travaux de mise en sécurité du site St Pierre ont été entrepris avec l'Architecte des Bâtiments de France. Un dossier pour la rénovation de l'Oratoire St Roch a été envoyé au Pellerin Magazine, ce qui a permis à l'association de gagner le concours d'un montant de 40.000 Fr, ce prix a été reçu au Louvre. Des recherches sur les capitelles ont été entreprises sur la Commune avec remise en état de quelques-unes. L'association a également effectué des recherches sur les antécédents Stéphanois sur la batellerie avec participation et organisation de conférences.

L'association est affiliée à la Fédération Archéologique et Historique du Gard ainsi qu'à deux associations nationales de défense des sites historiques.





Un circuit de visite des Capitelles a été créé. L'association possède un herbier des plantes de la commune. Elle s'occupe aussi de la gestion de la bibliothèque. La commune doit être considérée dans son ensemble comme un site Clunisien.

Vingt ans de travaux et il reste beaucoup à faire !




Rentrée des associations :

Tennis Club

Bureau :

-  Président : Laurent MARTIN
-  Vice-Président : Fabrice BOISSENOT
-  Trésorier : Gaëtan MOUGEOT
-  Secrétaire : Didier BLANC

Manifestations :

-  Le 8 décembre 2012 : participation au Téléthon
-  Le 2 juin 2013 : organisation du tournoi inter-village enfants, avec Sabran, St Gervais, Vénéjan, Val de Cèze, Chusclan, Pouzilhac et Codolet,
-  Le 8 juin 2012 : organisation de la fête du sport

**Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par Mail, le jour de sa sortie, alors inscrivez-vous en indiquant votre courriel à : commairiest@yahoo.fr (Très important, économie de papier).
Site de la mairie : <http://www.mairiesaintetiennedessorts.fr/>**

Association Sportive Stéphanoise

Bureau :

- ✚ Présidente : Marie-Françoise COMBIN
- ✚ Vice-présidente : Nadia REDON
- ✚ Secrétaire : Valérie BONNEAUD
- ✚ Vice-secrétaire : Laure DI GALANTE
- ✚ Trésorière : Régine FREUND
- ✚ Vice-trésorière : Aline DAZON

Les cours ont lieu le :

	Mardi	Jeudi
ZUMBA	18 h 45 à 19 h 30	19 h 45 à 20 h 30
FITNESS		18 h 30 à 19 h 30

L'Amicale Laïque

Bureau

- ✚ Président: Stéphane MARCELLIN
- ✚ Vice-présidente : Claire PAILLOT
- ✚ Secrétaire : Caroline BLANC
- ✚ Vice-secrétaire : Chloé DALIBERT
- ✚ Trésorière : Sophie TAULEMESSE
- ✚ Vice-trésorière : Zemfira DEVAUX

L'amicale organise une collecte pour son loto, les habitants pourront déposer à l'école à partir du 12 novembre 2012 des dons. Les enfants feront également du porte à porte le vendredi 16 novembre 2012 entre 17 h 00 et 18 h 00. Les personnes peuvent contacter le 06 49 72 55 34 ou le 04 66 89 57 13 pour nous demander de passer récupérer les dons.

Manifestations

- ✚ Le dimanche 25 novembre 2012 le loto
- ✚ Le vendredi 21 décembre 2012 le Goûter de Noël
- ✚ Le samedi 29 juin 2013 la fête des écoles

Afin de financer les sorties scolaires des élèves, nous faisons une vente de chocolats de Noël, celle-ci se terminera le vendredi 13 novembre 2012.

Les catalogues sont disponibles à l'école ainsi qu'à la mairie ou sur simple demande à amicale_seds@yahoo.fr).

Festivités à venir :

- ✚ Le dimanche 25 novembre 2012 : loto de l'amicale laïque,
- ✚ Le dimanche 9 décembre 2012 : Téléthon, loto animé par les associations,
- ✚ Le vendredi 21 décembre 2012 : l'arbre de Noël.

Site Internet :

Le site communal est géré par le Service Communication. Il appartient aux associations et aux particuliers qui souhaitent réserver ou mettre à jour un espace, de faire des annonces, d'insérer des photos, de fournir les éléments nécessaires en contactant directement le service, par courriel (commairest@yahoo.fr), par téléphone (04.66.79.26.06) ou par dépôt dans la boîte aux lettres en Mairie.

Les poubelles dans la rue :

Les sacs doivent être sortis au moment du passage du camion de ramassage et mis en sécurité pour éviter la dispersion des détritux sur la voie publique sous l'action des intempéries ou des animaux errants. En aucun cas, les poubelles doivent être laissées plusieurs jours et à plus forte raison en permanence, sur la voie publique. Le Maire se réserve la possibilité d'exercer des mesures adaptées à l'encontre des contrevenants.

Ordures Ménagères :

A la réunion mensuelle de la Commission Environnement Durable, la commune a fait figure de mauvais élève :

- ✚ Plus de tonnage Ordures Ménagères,
- ✚ Moins de recyclage (verres et papier),
- ✚ Sacs jaunes : quand on a un doute, il vaut mieux jeter dans les OM, cela coûte moins cher.

Enlèvement des objets encombrants

Rappel

L'enlèvement des déchets électroménagers (réfrigérateurs, téléviseurs, fours, fer à repasser, ...) est pris en charge par le passage mensuel « encombrants » (1^{er} mardi du mois).

Les gravats ou résidus de travaux (sacs de ciments, plâtre, peintures,..) sont à emmener aux déchetteries par vos propres moyens.

La publicité :

Certes, elle envahit nos boîtes aux lettres mais ce n'est pas une raison pour l'abandonner dans la rue. Pour ceux qui ne souhaitent pas la recevoir, il existe des autocollants destinés à prévenir la distribution de la publicité celui-ci se trouve ci-après.



Sécurité Routière :



Malgré plusieurs rappels dans ce bulletin (le dernier en date d'octobre 2011), les règles de stationnement dans les rues du village ne sont toujours pas respectées. Nous réitérons une nouvelle fois les règles de stationnement à respecter dans les rues de notre village et rappelons que de nombreuses places de stationnement sont disponibles (voir liste ci-dessous), marcher quelques mètres de plus vaut mieux qu'une contravention. Les véhicules ne doivent pas stationner sur les trottoirs, les passages ou accotements, convoi funéraire, place handicapée. Stationnement interdit (Impasse des Hironnelles-Avenue du Mistral) ainsi que devant les entrées d'habitations. Ils empêchent la circulation des piétons en toute sécurité. Pour rappel, le code de la route considère ce stationnement comme gênant et peut faire l'objet d'une contravention.

D'autre part, les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être considérés comme en infraction et être passibles d'une amende.

Sans aller jusqu'à une application stricte de la loi, une prise de conscience de chacun peut certainement conduire à garantir une circulation sans gêne et une meilleure sécurité pour tous. Il s'agit tout simplement de civisme qui est un principe fondamental de la vie en société.

Et gardons en mémoire que les règles sont faites pour être respectées et que leur non-respect doit être sanctionné.

Petit rappel sur les parkings existants :

Nom du Parking	Nombre de places
Parking Place de l'Eglise	15 + 1 funéraire + 1 handicapé
Parking Place des Mariniers	17 + 1 handicapé
Parking Place La Canaux	12
Parking Place des 4 vents	6
Parking entrée du lotissement	5
Parking de la Mairie	4 avec une réglementation
Parking Rue de la Forge	4

Heures d'ouverture au Public de la Mairie

Lundi de 14 h 00 à 18 h 00

Mardi de 08 h 00 à 12 h00

Mercredi de 14 h 00 à 18 h 00

Jeudi de 08 h 00 à 12 h00

Vendredi de 08 h 00 à 12 h00

Téléphone Mairie : 04.66.79.26.06 Fax : 04.66.79.21.83

Monsieur le Maire ne reçoit que sur Rendez-vous.

E-mail : mairie.sdes@orange.fr

Ou : commairiest@yahoo.fr

Site internet de la Mairie :

<http://www.mairiesaintetiennedessorts.fr/> ou <http://www.saintetiennedessorts.com/>

**Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par Mail, le jour de sa sortie, alors inscrivez-vous en indiquant votre courriel à : commairiest@yahoo.fr (Très important, économie de papier).
Site de la mairie : <http://www.mairiesaintetiennedessorts.fr/>**